

Compte-rendu de la réunion Climespace du 27/04/04

Ce compte rendu a été rédigé par Barbara Blot.

Etaient présents :

Climespace : MM. Tonoli, Martin, Carton, Chandelier, Mme Roy plus 2 personnes des services de Climespace

Mairie du 1er : MM. Legaret, Caldaguès, Mme Haegy

SEM-Paris-Centre : M. Le Garrec et deux personnes de son équipe

Mairie de Paris : M. Contassot

Députée de Paris-centre : Mme Billard

Les associations du quartier : Amicale des locataires du 118, rue Rambuteau, Union des Champeaux, Accomplir, Vivre dans le quartier des Halles.

Des habitants du 1^{er}.

Monsieur Tonoli, Directeur Général Adjoint, a souligné tout d'abord que cette réunion a été organisée dans le cadre du programme d'information, à la demande de la Mairie de Paris. Il nous a parlé ensuite de la future mise en conformité de Climespace en développant plusieurs sujets :

Historique : rappel rapide de l'histoire de la centrale (mise en service dès 1978) jusqu'à nos jours.

Le contexte : Rappel de l'accord du Conseil de Paris (déc. 2003) pour l'intégration des installations thermiques dans la concession de Climespace.

Matériels concernés

- groupes électrogènes (qui sont concernés par la ZPS : Zone de Protection Spéciale)
- groupes de production d'eau glacée (pompes à chaleur)
- tours aéroréfrigérantes
- systèmes de distribution

Ce qui va être fait

Les groupes électrogènes vont être mis en conformité selon la réglementation en vigueur.

En ce qui concerne les 4 groupes froids : conversion des fluides dans 2 machines (2004-2005), puis remplacement des 2 autres groupes par 1 ou 2 machines neuves.

Les tours aéroréfrigérantes, actuellement ouvertes, fonctionnent en permanence et de ce fait, augmentent le risque de formation des bactéries de légionellose dans les circuits de refroidissement.

Les tours vont être surélevées de 2 mètres environ pour éloigner les panaches de vapeur.

Climespace a fait appel à l'Ecole des Mines de Paris pour une étude technique. Les travaux sont prévus pour 2005 – 2006.

Bilan environnemental à terme : diminution du bruit, de la pollution, des vibrations, des panaches de vapeur. Le but de Climespace est de s'assurer que le matériel futur sera conforme aux règles de la protection de l'environnement.

Le financement des travaux

Le coût global sera de 18 M d'euros (hors tours aéroréfrigérantes). Sur ces 18 millions, 5,4 sont à la charge de la Ville de Paris et 12,6 restants à la charge de Climespace.

Le planning

- choix du bureau d'études : 11 décembre 2003
- accord de la Ville de Paris : 16 décembre 2003
- signature de la concession : 21 janvier 2004
- travaux préliminaires : février 2004
- projet détaillé : mars 2004
- travaux groupes électrogènes : avril 2004
- travaux bruit : 2004 – 2006
- travaux groupes froids : 2005 – 2006.

La communication

Les contacts avec les associations (réunions ou communication écrite) auront lieu tous les 2 mois. Une lettre d'information aux habitants sur l'avancement des travaux apparaîtra tous les 4 mois. En plus, en cas des opérations ponctuelles lourdes (déplacement d'une grue) un communiqué spécial est prévu. Un grand panneau d'information sera affiché à l'entrée de la centrale (si autorisation). Climespace aura aussi des relations régulières avec la presse.

Cet exposé a été suivi par une série des questions-réponses. Voici l'essentiel :

Question : Pouvez-vous nous rassurer sur la composition des retombées noires et des panaches de vapeur ?

Réponse : C'est le carbone qui vient du fioul, mais il n'y a pas de danger. La vapeur est analysée tous les 15 jours (risque de légionellose). Jusqu'à présent, les résultats ont toujours été excellents.

Q : Pouvez-vous nous dire si la puissance de la Centrale après travaux va être modifiée ou non ?

R : Nous avons une autorisation d'exploitation qui limite cette puissance à 10 MW. Elle ne sera pas réduite et ne sera jamais augmentée.

Q : Certains des projets de rénovation des Halles prévoient de construire énormément (Nouvel) ; comment pourra-t-on répondre à leurs besoins en électricité si Climespace ne prévoit pas de puissance supplémentaire ?

R : D'abord, on ne connaît pas encore leurs besoins et ensuite, ce sera leur problème de trouver une source d'énergie.

Q : Depuis quelque temps, les habitants de la rue Turbigo constatent une augmentation des vibrations basses qui deviennent très importantes. Vont-elles augmenter encore pendant et après les travaux ?

R : Nous n'avons pas constaté de vibrations en plus. Cela peut se produire quand les machines travaillent moins. C'est paradoxal, mais c'est comme ça.

Q : Que risquons-nous réellement en vivant « dans » la Centrale ?

R : Il n'y a pas de stockage des matières dangereuses, sauf le gasoil. Le pyralène est dangereux quand il est chaud (plus de 30 C°). Pour éviter tout danger, Climespace a son propre détecteur d'incendie. Bien sûr, en cas d'attentat.....

Q : Les bouts de filtre qui tombaient sur les balcons au 118, rue Rambuteau venaient-ils bien de Climespace ?

R : En effet, mais c'était ce qu'on appelle « les pièges à son » : cela venait des tours et nous avons fait le nécessaire pour qu'il n'y en ait plus.

Q : Pourquoi tous ces travaux n'ont-ils pas été faits il y a longtemps ?

R : C'était très compliqué : le propriétaire de l'époque, la S.E.M.A.H. était en liquidation pendant des années, notamment du fait de sa structure juridique très complexe, et du coup, cela bloquait toute tentative de modernisation de la Centrale.

Q : Climespace engage-t-elle sa responsabilité ?

R : Oui, et même plus : en cas de non-respect de nos engagements, c'est la correctionnelle.

Q : Allez-vous tenir compte de la tranquillité des locataires pendant les travaux ? Quelles sont les mesures prises ?

R : Dans la mesure du possible, les équipes travailleront la nuit. Nous allons installer les « bungalows » pour les ouvriers tout au long de la rue Turbigo. Vu l'ampleur des travaux, nous serons peut-être obligés de mettre les groupes électrogènes dans la rue (!), mais nous ferons tout pour l'éviter.

Q : On dit que le pollueur c'est le payeur. Alors pourquoi la Ville de Paris doit-elle payer une partie des travaux ? C'est Climespace qui doit payer la totalité !

R : Le responsable, c'est le propriétaire. Or à l'époque c'était la S.E.M.A.H. et non Climespace. La Ville de Paris est maintenant responsable, au moins en ce qui concerne les utilisateurs publics (Louvre).

Q : Pourquoi, après le ravalement des immeubles rue Rambuteau, les rebords de fenêtres sont-ils noirs et glissants ?

R : Je ne peux pas vous répondre, on va prendre un rendez-vous pour constater les dégâts.

Q : De combien de mètres les tours aéroréfrigérantes vont-elles être surélevées ?

R : Nous avons prévu 2 mètres, mais nous avons des problèmes avec la Ville au sujet de la hauteur réglementaire dans Paris (27 m). Finalement, nous pouvons les surélever de 1,5 m. Nous avons prévu des batteries de chauffe pour éliminer les panaches de vapeur et la sortie des panaches sera recentrée pour protéger les habitants.

Q (d'Y. Contassot) : Quel intérêt de maintenir Climespace, si elle n'est pas capable de fournir tout le Forum ?

R : Nous avons le client le plus important : le Louvre (utilisation de 60 % de la puissance totale).

Alain Le Garrec ajoute en conclusion que, dès qu'on saura quels sont tous les besoins en électricité de secours après les travaux, et si on ne peut toujours pas dépasser les 10 MW, il faudra trouver autre chose. En effet, il n'est pas question d'aller à l'économie, on en a sérieusement besoin de cette électricité, non seulement pour la sécurité de tous, mais aussi pour le désenfumage et pour la voirie.